



sidepmontlouvet@orange.fr

Chepy, le 12 août 2023

Arrêté n°5

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2023**

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d' adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Le Président de SYND. D'A.E.P DU MONT-LOUVET

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme SAINT-JUVIN Nancy	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1


Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à Chepy le 12 août 2023

**Le Président,
J. ROUSSINET**


Syndicat Intercommunal
de Distribution d'Eau Potable
du Mont LOUVET

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié le 12 août 2023